



MAIRIE DE GENTE

5 route de la Mairie

16130 GENTE

Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34

E-mail : mairiedegente@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18/01/2023

Présents : BERNARD Carmen, NOËL Christine, FRÉDÉRIC Romain, JASMIN Nathalie, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, DA COSTA Paulo, JASMIN Maria-Rosa, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise.

Absents excusés : SEGUIN Gaël, GOURRAUD BABIN Maryse, OSES Laura, SEGUIN Gérard

Secrétaire de séance : JASMIN Maria-Rosa

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Madame JASMIN Maria-Rosa est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

1- Approbation du rapport d'activités 2021 – Grand-Cognac :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'adoption du rapport d'activités 2021 de Grand-Cognac en conseil communautaire le Conseil Municipal doit prendre acte de ce dernier et prendre une délibération pour la remise de ce rapport à chaque élu. La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

2- Suppression du caractère obligatoire du reversement de la taxe d'aménagement :

Madame Le Maire rappelle la délibération prise le 14 novembre 2022 concernant l'obligation de reverser la taxe d'aménagement à Grand-Cognac concernant les constructions dans la Zone Artisanale de la Couture sur la commune. Suite à un mail reçu par la Préfecture le caractère obligatoire est annulé. Madame Le Maire propose d'annuler la délibération du 14 novembre et propose que le versement de la

taxe d'aménagement soit de nouveau perçu par la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal concernant la suppression du caractère obligatoire du reversement de la taxe d'aménagement auprès de Grand-Cognac.

3- Ouverture de crédit avant ouverture du Budget primitif :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant une ouverture de crédit concernant les frais d'honoraires auprès du notaire concernant l'acquisition d'une bande de terrain autour du cimetière et l'achat d'arbres pour aménager la commune. La délibération est adoptée à l'unanimité et Madame le Maire est autorisée à faire l'ouverture de crédit.

4- Groupement de commande avec Grand-Cognac – panneaux de signalisation :

Madame Le Maire, informe le Conseil Municipal que Grand-Cognac propose de signer une convention concernant un achat groupé pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

La délibération est approuvée à l'unanimité et le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec Grand-Cognac.

5- Groupement de commande avec Grand-Cognac – Programme de travaux et entretien des voiries communales :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté d'agglomération nous propose une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les travaux et entretien des voiries communales. La délibération est approuvée à l'unanimité et le Conseil Municipal autorise Madame Carmen BERNARD à signer la convention.

6- Délibération concernant l'acquisition d'un bac jaune :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un bac de tri sélectif jaune suite à un vol après la livraison. Le coût de l'acquisition est de 34€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération concernant l'acquisition d'un bac jaune.

7- Questions diverses :

a- Modalité de versement de la DSC 2023 :

Le Conseil Municipal a choisi de percevoir la totalité de la DSC en section de fonctionnement.

b- Projet de délibération pour la mise en place des clôtures dans la P.L.U :

Madame Le Maire propose qu'une délibération soit prise afin de rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la pose d'une clôture sur la commune. Le Conseil Municipal est favorable pour la prise de cette délibération lors du prochain conseil municipal.

c- Projet de convention pour la maintenance des défibrillateurs :



Madame Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un devis de la société Cardio Course concernant la convention de maintenance pour les défibrillateurs. D'autres devis vont être demandés auprès d'autres organismes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Prochain Conseil Municipal le 27 février 2023 à 18h30 dans la salle du Conseil

CM DU 23.01.2023

Le Maire,
Carmen BERNARD



Délibération 23-01-2023-01 – Communication du rapport d'activités 2021 – Grand-Cognac – Approuvée à l'unanimité

Délibération 23-01-2023-02 – Suppression du caractère obligatoire du reversement de la taxe d'aménagement – Approuvée à l'unanimité

Délibération 23-01-2023-03 – Ouverture de crédit avant ouverture du Budget Primitif – Approuvée à l'unanimité

Délibération 23-01-2023-04 – Groupement de commande Grand-Cognac – Acquisition de panneaux de signalisation – Approuvée à l'unanimité

Délibération 23-01-2023-05 – Assistance aux programmes de travaux et entretien de la voiries communales – Grand-Cognac – Approuvée à l'unanimité

Délibération 23-01-2023-06 – Acquisition d'un bac jaune pour un administré suite à un vol – CALITOM – Approuvée à l'unanimité